



Procès-verbal N° 9 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 13 juin 2023

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Christine Vulliamoz, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 16 / Présents : 32 / Excusés : 3 / Absents : 0 / Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à la Boursière, qui est présente pour répondre aux éventuelles questions concernant le Préavis No 2023/03 relatif aux comptes. Il remercie Mme Coralie Dumartherey pour son remplacement concernant la rédaction du résumé de ce Conseil pour le Vuarrens Infos. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p>Il informe la modification de l'ordre du jour comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Préavis Municipal 2023/04 concernant le remplacement de deux cibles de tir et pose de 4 barrières de signalisation fixes est retiré, des informations seront données dans cette séance par la Municipalité dans les communiqués; • L'ordre de passage des autres Préavis sont inversés, ceci afin que le bureau Fehlmann Architectes SA présent pour le Préavis Municipal 2023/05 puisse quitter plus vite la présente séance. <p><u>Ordre du jour réadapté :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bienvenue, appel et ordre du jour 2. Adoption du PV de la dernière séance 3. Communication du Conseil 4. Préavis Municipal 2023/05 relatif à une demande de financement pour la réalisation de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement 5. Préavis Municipal 2023/03 relatif au compte 2022 6. Elections statutaires (bureau du Conseil) 7. Communication de la Municipalité 8. Propositions individuelles <p>Aucune remarque n'est formulée, l'assemblée adopte le nouvel ordre du jour.</p>	La séance est ouverte à 20h00.

2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot L. Cotti-Brisebois	<p>Le Président nous informe de l'intervention de L. Cotti-Brisebois pour quelques modifications sur le PV du 14.03.2023, qui sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Page 5, paragraphe 3 : Modification (gras) «que la discussion soit recadrée sur un projet qui s'autofinancera ou pas, en prenant une décision qui ne tienne pas compte des émotions». • Page 5, paragraphe 3 : Suppression de la phrase => «il y a toujours une possibilité de régler un problème par la suite». • Page 6, paragraphe 9 : Remplacement (gras) «pour une rentabilité de CHF 1'000.00 par année» par «pour un revenu complémentaire de CHF 20'000.00 par année». • Page 6, paragraphe 9 : Remplacement de la phrase à la fin «elle connaît beaucoup d'entreprises qui ne pensent pas que ce soit de la rentabilité.» par «elle ne croit pas qu'une entreprise ferait un tel investissement.». <p>Le PV modifié est accepté avec 29 oui et 2 abstentions.</p>	Le PV modifié du 14 mars 2023 est adopté
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u> Aucune modification à ce jour.</p> <p>Le Président nous informe que la participation du Préfet et du juriste à cette séance a été reportée à la suivante.</p>	
4	4/ Préavis Municipal 2023/05 relatif à une demande de financement pour la réalisation de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement	M. Besson	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> : d'accepter le préavis tel que présenté, d'autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 100'000.00 et de financer ce projet par les liquidités courantes ou/et le recours à l'emprunt, d'amortir cet investissement sur une période de 10ans, représentant une charge annuelle de CHF 10'000.00.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : Michèle Besson</p>	
5		K. El Feghali	<p>Lecture uniquement de la conclusion du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 2023/05, relatif à la demande de financement pour la réalisation de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement, tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Karima El-Feghali</p>	

6		<p>R. Pedrazzini</p> <p>S. Fehlmann</p> <p>I. Rexhepi</p> <p>O. Piot</p> <p>N. Bridel</p> <p>I. Mas</p> <p>R. Pedrazzini</p> <p>J. Wagnières</p> <p>R. Pedrazzini</p> <p>J. Wagnières</p>	<p>R. Pedrazzini explique que suite aux séances des commissions, des renseignements ont été pris concernant une communication du Conseil d'Etat lors de sa séance du 4 avril 2023, afin de répondre à une question concernant les subsides.</p> <p>Les précisions suivantes ont été communiquées par le Canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le délai fixé pour solliciter une subvention était fixé au 31.08.2019; • Les délais octroyés jusqu'en juin 2023 concernent uniquement les Communes ayant déjà fait la demande et n'ayant pas encore reçu les subventions pour les différentes phases de la révision. <p>Sur cette base, le sujet des subventions n'a pas été évoqué dans le préavis.</p> <p>M. Serge Fehlmann, du bureau Fehlmann Architecte SA, à Morges, mandaté par la Municipalité pour cette révision du PACOM, nous présente sa société et explique être en charge actuellement de deux PACOM pour les Communes de Romanel-sur-Morges et d'Etoy.</p> <p>Il est accompagné de sa collaboratrice à l'urbanisme Mme Imrane Rexhepi, qui nous présente sur beamer le contexte du PACOM et les enjeux à Vuarrens. Elle nous présente les différentes phases (examen préliminaire, examen préalable et enquête publique), ainsi que le planning intentionnel sous forme de calendrier.</p> <p>Le Président ouvre la discussion.</p> <p>N. Bridel demande si un groupe de travail est prévu au niveau de la Commune sur ce projet. A l'époque, la création d'un groupe de travail avait été évoqué pour travailler en collaboration avec le bureau d'étude.</p> <p>I. Mas répond que rien n'est prévu, c'est pour cela que le bureau Fehlmann Architectes SA a été mandaté.</p> <p>R. Pedrazzini explique qu'effectivement certains groupes de travail avaient été créés dans le secteur de l'urbanisme, notamment la partie des routes. La structure et la collaboration avec le Conseil se fera lors de la mise en place du projet. Le Conseil sera informé du démarrage et de ce qui sera prévu.</p> <p>Le travail pour réaliser le PACOM se fait entre le bureau d'études et la Municipalité, celui-ci sera présenté lors des séances au Conseil et ira jusqu'à la mise à l'enquête, donc pas d'autres préavis.</p> <p>Il ajoute qu'en cas de nécessité, sur les thèmes que la Municipalité n'aurait pas les compétences, elle viendra demander ceux-ci auprès des Conseillers qui les ont.</p> <p>J. Wagnières demande si les phases préparatoires seront soumises au Conseil avant d'être déposées au Canton.</p> <p>R. Pedrazzini confirme qu'elles seront présentées au Conseil avant d'être déposées au Canton.</p> <p>J. Wagnières pose la question si le Conseil ne valide pas certains points, peut-elle apporter des modifications.</p>	
---	--	---	---	--

		<p>I. Rexhepi</p> <p>O. Piot</p> <p>L. Ciocca</p> <p>R. Pedrazzini</p> <p>C. Charlet</p>	<p>I. Rexhepi explique que l'idée avant chaque envoi au Canton est de présenter le travail effectué au Conseil et que les modifications éventuelles seront prises en considération.</p> <p>Le Président propose de mettre ce dossier dans la liste des points en suspens.</p> <p>L. Ciocca demande quelle est la conséquence pour la Commune si ce préavis est refusé.</p> <p>R. Pedrazzini répond que la problématique est que le Canton prenne la main sur la situation et impose ses propres conditions.</p> <p>C. Charlet explique avoir discuté avec un autre Syndic, qui a beaucoup de parcelles à dézoner, ce qui amène beaucoup de polémiques avec certains propriétaires, ils sont arrivés à une situation où le Conseil ne voulait pas voter, nous ne sommes heureusement pas dans celle-ci.</p>	
7		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2023/05 est accepté avec : 29 oui, 1 non et 1 abstention.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée, ainsi que le bureau Fehlmann Architectes SA pour son intervention.</p>	<p>Le préavis 2023/05 relatif à une demande de financement pour la réalisation de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement est accepté</p>
8	5/ Préavis Municipal 2023/03 relatif au compte 2022	S. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : conclusion nous vous recommandons d'accepter les comptes 2022 tels que présentés. Nous remercions chaque municipal pour leurs efforts dans la gestion des dépenses, et la boursière pour la bonne tenue des comptes.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Sylvain Buffat</p>	
9		C. Charlet	<p>C. Charlet remercie la Commission d'avoir relevé l'erreur de l'adresse de facture, qui a été corrigée et comptabilisée correctement. En ce qui concerne la liste, il précise qu'elle se trouve dans les classeurs, la Municipalité prendra le temps, l'année prochaine, pour donner les explications au sujet du classement des documents.</p>	

			<p>Il relève également que les excédents de revenu sont intéressants, dû au fait que l'on paie moins la péréquation et que les factures de l'Etat sont moins chères que les budgets, ce qui est une bonne nouvelle. Il y a eu aussi des encaissements d'impôts conjoncturels, ce qui fait varier le résultat des comptes. Le revenu des impôts sur les personnes physiques est en baisse depuis 2020 mais semble se stabiliser.</p> <p>Il remercie la Boursière actuelle, ainsi que l'ancienne Boursière pour leur travail.</p>	
10			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2023/03 est accepté à l'unanimité</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	Le préavis 2023/03 relatif au compte 2022 est accepté
11	6/ Elections statutaires (bureau du Conseil)	O. Piot	<p>Le Président invite le Conseil aux élections statutaires : Il passe la présidence à A. Roy pour l'élection du Président.</p> <p><u>Président</u> : A. Roy demande au Président s'il veut se représenter, celui-ci accepte et il est le seul à se présenter. Il est élu tacitement et applaudi. Le Vice-président le remercie infiniment pour son travail et son dévouement. O. Piot reprend donc la présidence.</p> <p><u>Vice-président</u> : Le Président remercie A. Roy et le bureau pour tout leur travail. Il présente A. Roy à la vice-présidence, celui-ci accepte et il est le seul à se présenter. Il est élu tacitement et applaudi.</p> <p><u>Scrutatrices</u> : N. Bridel et M. Normand-Schwab et A.-L. Zürcher et Ch. Vulliamoz se représentent, personne d'autre ne se manifeste. Elles sont élues tacitement et applaudies. Pour cette année, N. Bridel et M. Normand-Schwab seront scrutatrices tandis que A.-L. Zürcher et Ch. Vulliamoz passent suppléantes.</p>	<p><u>Président</u> : O. Piot</p> <p><u>Vice-président</u> : A. Roy</p> <p><u>Scrutatrices</u> : N. Bridel M. Normand-Schwab</p> <p><u>Suppléantes</u> : A.-L. Zürcher Ch. Vulliamoz</p>
12	7/ Communication de la Municipalité	C. Charlet	<p>Taxe épuration Comme indiqué lors du budget 2023, la taxe d'épuration a été revue, afin que le compte No 460 «Egoûts» soit un peu plus équilibré, après réflexion avec la Boursière il a été décidé de la taxe comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction d'une taxe adulte de CHF 240.00 à CHF 120.00 par an • Réduction d'une taxe enfant de CHF 40.00 à CHF 20.00 par an. <p>Il y aura donc une diminution des taxes personnelles de moitié.</p>	

13

P. Vallotton

Ancienne Forge

P. Vallotton explique que le référendum a été validé et qu'une votation populaire aura lieu le 3 septembre 2023. Une brochure des votations officielles et un texte de chacune des parties doivent être rédigés.

En attendant, le projet étant validé par le Conseil, le dossier a avancé comme suit :

- Des plans d'exécution ont été établis
- Des soumissions ont été demandées

L'objectif est d'obtenir d'ici fin juin des prix concrets basés sur des offres concernant les CFC.

En ce qui concerne le bac de rétention, qui a donné lieu à beaucoup de discussions, P. Vallotton informe que celui de l'ancienne forge sera basé sur le PGEE (deux manières de calculer dans le Canton de Vaud), il sera validé par le bureau Sabert, il fera donc 4m3.

La mise à l'enquête est terminée et il y a eu pas mal d'intérêts de personnes pour les surfaces locatives au rez-de-chaussée.

La Municipalité a également sollicité l'auteur du CECEB Plus, afin qu'il présente une offre pour les travaux pour un montant annoncé à CHF 200'000.00. L'auteur indique que les prix sont indicatifs, en tenant compte des coûts des matériaux applicables en 2020. Quant aux coûts annexes, ceux-ci sont estimés par la société mais sont sans engagement. Aucun devis n'est demandé au stade du rapport CECEB Plus, les coûts peuvent fortement varier avec la qualité et la performance des matériaux utilisés, le niveau de finition choisi, le phasage des travaux ou encore le contexte économique.

Point de situation projets bâtiments**Collège**

P. Vallotton rappelle que la chaudière doit être mise en conformité d'ici 2024. Une demande de dérogation doit être faite. En parallèle un CECEB Plus a été fait, une analyse structurelle a été effectuée et l'OIBT a été réalisé. Un lancement d'études avec un bureau d'architectes va être programmé pour un chiffrage du projet à +/- 30%.

Ancienne forge

En ce qui concerne la partie location, un entretien sur la chaudière va être entrepris, ceci n'a pas été fait depuis un moment.

Bâtiment restaurant Lion d'Or

Il y a eu une panne de la chaudière, une grosse réparation a été effectuée.

La Place 3

La chaudière est en fin de vie, une étude va être lancée pour le changement de celle-ci. Un CECEB Plus a été fait. Une demande nouvelle pour l'équipement de bornes de recharge de véhicules électriques a été faite par des locataires.

Tracteur

P. Vallotton explique l'achat urgent d'un tracteur suite à la panne définitive de l'ancien tracteur en mars 2023. Les différentes caractéristiques de deux tracteurs d'occasions sont présentées à l'assemblée, en expliquant le choix de la Municipalité pour l'un deux.

			<p>Etant donné que les délais de réservation sont limités pour un achat d'occasion, la Municipalité a décidé de chercher une solution rapide, afin de permettre cet achat rapidement sans devoir organiser un Conseil Communal exceptionnel ou attendre le présent Conseil et prendre le risque de voir cette occasion lui échapper.</p> <p>Le tracteur a été comptabilisé dans les achats urgents et la partie «frontal» dans les achats comptes courants. A la demande de la COGEFI, le Service des Communes a validé la procédure de la Municipalité. Un préavis sera établi pour le mois d'octobre, afin de valider l'achat urgent du tracteur à moins de CHF 50'000.00 et de régulariser celui-ci.</p>	
14	C. Charlet	<p>Petit magasin du village</p> <p>La Municipalité a pris contact avec le propriétaire des locaux, qui leur a informé de la résiliation du bail pour fin août 2023 de l'exploitant. A l'heure actuel, personne ne reprendra ce bail. La possibilité a été donnée à l'exploitant de déplacer le magasin à l'ancienne Forge, mais l'idée a été abandonnée dû au fait de la situation du projet.</p> <p>L'Office postal sera donc déplacé à Essertines-sur-Yverdon, au petit Marché local. Un service à domicile sera mis en place par la Poste. La Commune n'a pas d'autres informations pour le moment. Les cases postales seront également enlevées à la Commune d'ici fin juin 2023.</p>		
15	I. Mas	<p>Chantier de la maison bernoise</p> <p>I. Mas nous explique qu'il s'agit d'un chantier bien compliqué et nous informe des actions de la Municipalité.</p>		
16	R. Pedrazzini	<p>Eau</p> <p>R. Pedrazzini nous informe que le système de surveillance a été installé. De nouvelles analyses seront faites notamment à la route d'Echallens, où il y a des fuites, qui existent de longue date et qui s'empire, ainsi qu'en Chollet, des corrélations sont à faire avec les données BH et l'exploitant Dutoit Combitec SA.</p> <p>STEP</p> <p>Les travaux du préavis sont toujours en cours, il y a eu un retard sur la livraison de la station de dosage. Lorsque les travaux seront terminés, les analyses d'infrastructure de la STEP seront reprises, afin d'avoir une idée plus précise sur le sujet de l'épuration les années à venir.</p> <p>Antennes de téléphonie mobile</p> <p>Des discussions avaient été engagées avec la société Swisscom, afin de trouver les sites qui conviennent selon les critères souhaités par la Commune. Plusieurs sites ont été proposés, dont la table d'orientation. Un courrier est adressé au Canton avec diverses informations techniques, sans qu'aucune étude ne soit lancée, ni pose d'antennes, il s'agit uniquement de demander si ce site est éligible.</p>		
17	I Mas	<p>Ressources humaines</p> <p>Service de voirie</p> <p>Un nouvel employé au service de la Voirie a été engagé pour le 1^{er} juillet 2023, il s'agit de M. Julien Hofstetter</p>		

			<p><u>Bureau communal</u> Le Commune a mis au concours un poste pour une secrétaire municipal(e), le délai de postulation a été prolongé au 20 juin 2023. Le recrutement est donc en cours.</p> <p><u>Patrouilleuses</u> La Municipalité a reçu la démission de Mme Christine Herren, elle la remercie pour son engagement. Elle ne sait pas si elle va engager une nouvelle personne pour ce poste du fait de l'ouverture du nouveau collège à Essertines.</p>	
18	G. Gianotti	<p><u>Stand de tir</u> M. Gianotti informe l'assemblée de retrait du préavis, qui est dû à la résiliation par le propriétaire du terrain de la convention régissant la ligne de tir (résiliation : 31 mai 2024).</p> <p>La Municipalité estime qu'un tel investissement doit être lié à une assurance d'utilisation valable dans le temps. Elle va donc étudier les demandes du propriétaire et vérifier les aspects juridiques. Le préavis n'est pas abandonné, il sera présenté dès que la situation sera clarifiée.</p> <p><u>Routes forestières</u> Un dossier d'avant-projet a démarré concernant sept tronçons de dessertes forestières à modifier ou à rénover. Un classeur sera fait pour établir les priorités des travaux et la réception des subventions. Des analyses d'enrobées vont être effectuées, afin de déterminer les éliminations spéciales à faire, aucun mauvais matériel sur ces routes, les matériaux seront facilement recyclables.</p> <p><u>Place de jeux</u> Les travaux de la place de jeux sont finis. Malgré les soucis pour l'évacuation des mètres cubes de béton, les chiffres montrent que le budget a été plus au moins respecté, ce préavis est donc clôturé.</p>		
19	<p>H. Gerber</p> <p>P. Vallotton</p> <p>J. Wagnières</p> <p>C. Charlet</p>	<p>H. Gerber demande un éclaircissement sur l'achat du tracteur, il n'y a donc plus d'épareuse, malgré le travail qu'elle peut effectuer dans la Commune, celui-ci ne pourra plus se faire avec ce nouveau tracteur. Au surplus, il se demande si la Municipalité a pensé qu'il s'agit d'un véhicule plus lourd que l'ancien, les taxes vont être plus importantes.</p> <p>P. Vallotton précise que la facture de l'épareuse était de CHF 16'000.00, elle a été vendue à CHF 10'000.00. La Municipalité a obtenu des informations selon lesquelles les machines broyeuses seront bientôt interdites, on va devoir passer à la cisaille, la DGMR l'applique déjà. La vente de cette épareuse a été décidée car elle est très peu utilisée, l'employé communal n'est pas à l'aise avec cet appareil. Le choix du tracteur n'a pas été conditionné à l'épareuse, au surplus le choix du tracteur plus lourd a été défini pour stabiliser la partie avant de l'appareil.</p> <p>J. Wagnières informe qu'il appuie la démarche de la Municipalité pour trouver une solution de maintenir le stand de Tir, malgré qu'il se situe tout près de son habitation. Il trouve que c'est un sport assez rassembleur, ça serai dommage qu'il n'existe plus.</p> <p>C. Charlet informe que la Commune veut garder le stand de tir. Elle a été surprise de recevoir le courrier deux jours après s'être réunie avec la Commission. Il y a de toute manière la volonté de trouver une solution.</p>		

		<p>C. Duvoisin C. Duvoisin demande si une séance d'informations aura lieu concernant les votations du 3 septembre 2023.</p> <p>C. Charlet C. Charlet répond qu'aucune séance n'est prévue pour l'instant, la Commune communique à travers le Vuarrens Infos.</p> <p>N. Bridel N. Bridel demande si la séance d'informations, le comité référendaire sera intégré à cette séance.</p> <p>C. Charlet C. Charlet n'est pas opposé à faire cette séance conjointement si elle a lieu et précise que le Vuarrens Infos est ouvert à tout le monde, même au comité référendaire.</p> <p>L. Ciocca L. Ciocca demande si les bâtiments ne pourraient pas avoir une autre appellation, car la leur ne correspond plus à leur fonction (exemple : collège qui n'est plus un collège).</p> <p>P. Vallotton P. Vallotton a pris note de la remarque qui est pertinente.</p> <p>C. Charlet C. Charlet propose de le faire lors du changement du plan comptable (MCH2).</p>	
20	8/ Propositions individuelles	<p>G. Buffat G. Buffat fait une interpellation concernant des modifications qui serait judicieuses sur certains tronçons de routes dans la Commune, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le nécessaire pour marquer la priorité de droite entre la route d'Echallens et la descente depuis le Chemin de la Crosette, car c'est dangereux; • On devrait ne plus avoir d'accès sur la place du Collège avec les voitures, l'accès devrait se faire depuis le chemin de l'église, afin d'avoir une meilleure visibilité; • Un cédez le passage devrait être mis à la fin de la descente de la route de la Croix, vers le tilleul, pour accéder à la route de Fey. <p>P. Vallotton P. Vallotton informe qu'il attend une offre pour le marquage sur la route d'Echallens, la priorité de droite sera plus distincte et claire. En ce qui concerne les deux autres remarques, il va prendre des renseignements auprès du Voyer pour la faisabilité des deux cas.</p> <p>P. Ferrari P. Ferrari informe que de nombreux villages sont revenus en arrière concernant les cédez-le-passage.</p> <p>O. Piot Le Président informe que seulement deux personnes se sont inscrites pour la visite des bâtiments communaux, donc rien n'a été organisé pour le moment.</p> <p>Il rappelle les votations ce dimanche, ainsi que la date du 3 septembre 2023 pour le référendum communal.</p> <p>Il félicite les sociétés locales pour l'organisation ce premier semestre des différentes manifestations qu'elles organisent, différentes dates vont suivre, il faut les soutenir.</p> <p>Il informe des nombreuses animations organisées par le FC Gros-de-Vaud pour les vingt ans du club, celles-ci auront lieu le week-end du 23 au 25 juin 2023 dans la Commune. Une cérémonie pour inaugurer le terrain au nom de Gérald Magnenat se déroulera le dimanche, des personnalités politiques vont se déplacer pour l'occasion.</p>	

			<p>Le 1^{er} août se déroulera à Pailly cette année. En effet, huit Communes se sont réunies pour organiser le 1^{er} août 2023, afin de bénéficier de la structure du site du prochain Challenge.</p> <p>Le 19 août aura lieu la soirée moules et mi-septembre l'accueil des nouveaux habitants, toutes ces informations seront rappelées dans le prochain Vuarrens infos.</p> <p>Le prochain Conseil aura lieu le mardi 3 octobre 2023 avec éventuellement la présence du Préfet et d'un juriste.</p>	
21		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 21h20.

PV adopté par le Conseil communal du mardi 03 octobre 2023

Le Président

Olivier Piot



La Secrétaire

Gaëtana Duvoisin